

2012/4898 - DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC «PASSERELLE DE LA PAIX » (DIRECTION DÉPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 octobre 2012 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre des grands travaux de l'agglomération de Lyon, le Grand Lyon met en œuvre la réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable reliant le quartier emblématique de la Cité Internationale à Lyon 6<sup>e</sup> arrondissement au quartier Saint-Clair à Caluire-et-Cuire.

Cette passerelle aérienne franchira le Rhône sans appui intermédiaire dans un geste architectural valorisant, ainsi, l'ampleur du fleuve, la générosité des vues, tout en respectant l'environnement aquatique.

Cette nouvelle passerelle est constituée de deux cheminements qui offriront une transparence maximale tout en apportant un sentiment de confort et de sécurité au promeneur.

Sur proposition de M. le Maire de Lyon, en accord avec M. le Maire de Caluire-et-Cuire et M. le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, il est suggéré de dénommer cette passerelle « Passerelle de la Paix ».

#### **Passerelle de la Paix :**

Cette nouvelle passerelle aérienne en franchissant le Rhône, reliant ainsi l'Ouest Lyonnais, s'intègre également dans la continuité de l'itinéraire « modes doux » du lac Léman à la mer Méditerranée.

De plus, ce geste urbain offrira aux habitants du quartier de Saint Clair et de Caluire-et-Cuire une nouvelle ouverture vers le cœur de l'agglomération lyonnaise.

Reliant l'Est Lyonnais à l'Ouest Lyonnais, il convenait de donner un sens symbolique fort à sa dénomination, sachant que la Cité internationale est un lieu emblématique de la dimension internationale de l'agglomération lyonnaise et de la Ville de Lyon. Lieu de rencontres économiques, culturelles ou muséales, la cité est aussi au cœur d'un vaste archipel s'étendant sur plus de 3.000 hectares non urbanisés en lisière de la Ville à l'Est de l'agglomération lyonnaise.

Dans cet esprit, la Ville de Lyon a souhaité promouvoir l'ambition juste et partagée d'apaisement organisé entre les peuples, afin de valoriser cette belle réalisation architecturale desservant un grand site international de l'agglomération.

En s'inspirant de Robert Schuman qui, dans sa déclaration du 9 mai 1950, s'exprimait ainsi : « *la Paix ne peut pas s'envisager sans réalisations concrètes...* », nous souhaitons renouveler cette volonté et l'indiquer d'une manière symbolique aux générations futures en dénommant cette nouvelle passerelle : « Passerelle de la Paix ». »

Vu l'avis émis par le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Déplacements – Voirie – Sécurité – Ecologie Urbaine ;

### **DELIBERE**

L'espace public reliant la Cité Internationale à Lyon 6<sup>e</sup> et la Commune de Caluire-et-Cuire, est dénommé « Passerelle de la Paix ».

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.L. TOURAINE